Nations Unies S/PRST/2007/21



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5704e séance, le 25 juin 2007, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste du 24 juin près de la ville de Khiyam au Sud-Liban, au cours duquel la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été prise pour cible et six Casques bleus du contingent espagnol ont été tués.

Le Conseil exprime ses très sincères condoléances aux familles des victimes, au nombre desquelles se trouvent des ressortissants colombiens.

Le Conseil note que le Gouvernement libanais a condamné cet attentat et se félicite qu'il soit fermement résolu à en traduire les auteurs en justice.

Le Conseil réaffirme son appui sans réserve au Gouvernement et à l'armée libanais dans les efforts qu'ils déploient pour assurer la sécurité et la stabilité dans tout le Liban.

Le Conseil lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles s'acquittent scrupuleusement de leur obligation de respecter la sécurité du personnel de la FINUL et des autres personnels des Nations Unies, notamment en s'interdisant toute action qui mette en danger les personnels des Nations Unies et en faisant en sorte que la FINUL jouisse d'une entière liberté de circulation dans toute sa zone d'opérations.

Le Conseil réaffirme son appui sans réserve à la FINUL dans l'exercice de son mandat tendant à aider à l'application de la résolution 1701 (2006) et exprime ses vifs remerciements aux États Membres qui fournissent des contingents. »

07-39324 (F) 250607 250607